

« Quoi de neuf, acteurs? » Les politiques de l'habitat à l'épreuve des réformes en cours

Les collectivités locales sont des acteurs majeurs dans l'économie française (elles représentent 73 % de l'investissement public) et particulièrement en matière d'habitat où elles sont chefs de file et jouent un rôle croissant.

Les organismes Hlm, qui logent 16% des ménages et notamment les plus précaires et ont investi environ 12 milliards d'euros en 2009 assurent aux côtés de l'Etat et des collectivités locales, un rôle essentiel dans la chaîne du logement, la transformation des quartiers et l'aménagement des territoires.

Les investissements en matière d'urbanisme, d'habitat et de logement engagent le long terme. Ils nécessitent des efforts financiers, humains, organisationnels... importants et de longue haleine.

Les collectivités locales et le monde Hlm ont ainsi besoin d'avoir une vision claire de ce que seront demain la gouvernance en matière d'habitat et les moyens financiers qu'ils pourront mobiliser pour nos concitoyens.

C'est pourquoi le Réseau des acteurs de l'habitat, lieu d'échanges privilégié entre les partenaires qui font les politiques locales de l'habitat – les collectivités, les organismes Hlm mais aussi les services déconcentrés de l'habitat, les collecteurs du 1 %, les associations – a souhaité organiser cette journée pour débattre des nombreuses réformes en cours, en apprécier les contours précis, mesurer les enjeux et les impacts possibles. Il est en effet vital, à l'heure où de nombreux et très importants chantiers de réforme sont ouverts, d'apprécier :

- quels moyens seront dévolus demain à l'habitat, au travers du budget de l'Etat mais aussi de l'évolution possible de la fiscalité locale
- quelle pourrait être la nouvelle répartition des compétences, d'une part entre Etat et collectivités locales et, d'autre part, entre les différents niveaux de collectivités locales elles-mêmes.

Des exposés préliminaires feront un point d'étape précis sur chacune des réformes en cours.

Une table ronde réunissant des élus, des représentants du mouvement Hlm et de l'Etat permettra ensuite de soulever les principaux enjeux tant pour les collectivités locales que pour les organismes Hlm.

L'après-midi sera consacrée à la question spécifique de l'Île de France qui est d'une actualité forte. Exposés et débats avec les acteurs franciliens permettront de cerner les contenus possibles de la réforme – en termes de gouvernance, de projets, de financements – et d'en apprécier les impacts.

Jeudi 04 février 2010
Caisse des dépôts et consignations
15 quai Anatole France
75007 Paris

Métro Assemblée Nationale (ligne 12)
RER Musée d'Orsay (ligne C)



« Quoi de neuf, acteurs? » Les politiques de l'habitat à l'épreuve des réformes en cours

Programme prévisionnel :

le programme définitif sera adressé aux inscrits une semaine avant la journée

08 h 45 : Accueil des participants

09 h 30 : Introduction par des représentants du réseau

09 h 45 : **Fiscalité locale, budget logement : quels moyens demain pour le logement?**

- Claire DELPECH, Assemblée des Communautés de France
- Michel AMZALLAG, L'Union sociale pour l'habitat

10 h 15 : **La réforme territoriale : quelle organisation, quelles compétences demain?**

- Olivier LANDEL, Association des Communautés urbaines de France
- Augustin ROSSI, Assemblée des Départements de France

10 h 45 : **L'impact des réformes sur les politiques locales de l'habitat : table ronde**

- Pierre COHEN, Maire de Toulouse, Président du Grand Toulouse (sous réserve)
- Didier MARIE, Président du Conseil général de Seine Maritime
- Eric JALON, Directeur général des collectivités locales (sous réserve)
- Michel PIRON, Député du Maine et Loire, Président du Conseil national de l'habitat
- Thierry REPENTIN, Sénateur de Savoie, Président de l'Union sociale pour l'habitat
- Échanges avec les participants

Table-ronde et échanges animés par Jean-Philippe BROUANT, Ecole de droit de la Sorbonne, GRIDAUH

12 h 30 : Déjeuner

14 h 00 : **La question de l'habitat et de sa gouvernance en Région Ile-de-France : quelles problématiques ?**

- Daniel BEHAR, Géographe, Directeur d'ACADIE

14 h 30 : **Table ronde des acteurs franciliens**

- Pierre CARLI, Président de l'AORIF, l'Union sociale pour l'habitat d'Ile de France
- Philippe DALLIER, Sénateur de Seine-Saint-Denis
- Jean-Luc LAURENT, Vice-Président de la Région Ile-de-France
- Jean-Martin DELORME, Préfigurateur de la Direction régionale et inter-départementale de l'hébergement et du logement en Ile-de-France (sous réserve)
- Pierre MANSAT, Adjoint au Maire de Paris, chargé de Paris Métropole et des relations avec les collectivités territoriales d'IDF (sous réserve)

- Échanges avec les participants

Table-ronde et échanges animés par Daniel BEHAR

16 h 15 : **Conclusions par des représentants du réseau**

16 H 30 **Fin de la journée**

« Quoi de neuf, acteurs? » Les politiques de l'habitat à l'épreuve des réformes en cours

Bulletin d'inscription

NOM : Prénom :

Fonction : Institution :

Adresse :

.....

.....

Coordonnées email : @

Coordonnées téléphoniques :

Participera au déjeuner :

- oui
 non

Jeudi 04 février 2010

09h30 – 16h30

Caisse des dépôts et consignations

15 quai Anatole France

75007 Paris

Participation aux frais : 70 euros (une facture vous sera adressée à l'issue de la journée)

Chèque bancaire à l'ordre de l'Union sociale pour l'habitat

Virement n°émis le

Merci d'adresser votre inscription règlement à l'appui. Nous ne pourrons rembourser les frais d'inscription en cas d'annulation après le 29/01/2010.

Titulaire du compte : l'Union sociale pour l'habitat

Domiciliation : DEXIA CLF Banque

Banque	Guichet	N° de compte	Clé Rib
13148	02955	10247200200	86

Par email : carole.lobeau@union-habitat.org

Par Tél : 01 40 75 68 25

Par courrier :

Union sociale pour l'habitat
Service Congrès
À l'attention de Carole Lobeau
14, rue Lord Byron
75 008 - Paris

Par fax :

Union sociale pour l'habitat
Service Congrès
A l'attention de Carole Lobeau
01 40 75 68 35

Attention, le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises dans leur ordre d'arrivée. Nous ne pourrons accueillir plus de 2 personnes par structure.